



Bilan de la campagne du FDVA

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative – FDVA, est un dispositif d'aide financière aux associations, sur appel à projets. Il se décline en deux systèmes distincts.

Le FDVA1, créé en 2012, finance la formation des bénévoles. En 2021, 7000€ ont été attribués à des associations de l'Eure : Profession Sports et Loisirs et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.

Pour le FDVA2, créé en 2018, l'enveloppe totale du département de l'Eure s'est élevée à 349 164 €. Sur 139 demandes déposées par 131 associations, 106 dossiers ont été financés et 33 demandes ont été rejetées.

Les dossiers subventionnés se sont répartis selon les thèmes suivants :

- accompagner la création associative : 2 dossiers
- favoriser l'inter-associatif : 19 dossiers
- valoriser le bénévolat : 17 dossiers
- contribuer au développement du secteur rural : 15 dossiers
- porter une attention particulière aux situations de handicap et aux problèmes de santé : 41 dossiers
- encourager les junior-associations : aucun dossier
- valoriser les projets portés par les associations qui ouvrent des missions d'intérêt général pour les jeunes inscrits au Service National Universel (SNU) : 8 dossiers
- favoriser les projets qui offrent des activités aux ménages reconnus réfugiés : 4 dossiers.

La moyenne des subventions attribuées est de 3 294 € (2 405 € en 2020 et 3 521 € en 2019).

.../...

Délégué Départemental à la Vie Associative

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
Cité Administrative bd Georges Chauvin • 27023 EVREUX Cedex
Tél. 02 32 24 86 01 • Fax 02 32 24 86 02
ddcs@eure.gouv.fr • <http://www.eure.pref.gouv.fr>

Mise en œuvre

2021 est la 4^e année de campagne du FDVA2.

Suite à la réunion le 9 février 2021 du collège départemental FDVA, l'appel à projets a été diffusé pour un début de campagne le 10 février et la date limite des dépôts des demandes a été fixée au 26 mars 2021.

La réunion de consultation/validation du collège départemental FDVA s'est tenue le 28 mai 2021 pour fixer des propositions confirmées par la Commission Régionale Consultative du mercredi 2 juin.

Données chiffrées

Le nombre de dossiers reçus dans l'Eure est passé de 114 demandes en 2020 à 139 en 2021.

Le montant moyen des demandes s'élevait à 4 396 € (4 395€ en 2020), et le montant moyen des subventions attribuées s'élevait à 3 294 € (2 405 € en 2020 et 3 521 € en 2019).

13,2 % des demandes concernaient le fonctionnement (14 sur 106) et 86,8 % des actions innovantes (92 sur 106).

66 demandes (62% des demandes) relevaient du champ sport (211 670 € soit 60,6% de l'enveloppe) et 40 (38% des demandes) du champ JEP (137 494€ soit 39,4% du total) répartis en 4 dossiers relevant de la solidarité, 1 dossier relevant de l'environnement et 35 dossiers appartenant au secteur socio-culturel.

L'attention portée au handicap et aux problèmes de santé (41 dossiers), le développement de l'inter-associatif (19 dossiers), la valorisation du bénévolat (17 dossiers) et le développement du secteur rural (15 dossiers) sont les priorités départementales les plus mentionnées.

La principale nouveauté du FDVA2 de 2021 par rapport à 2020 est l'arrivée en force du champ sportif, accompagnant dans son sillage une attention particulière au handicap et à la santé, faisant passer cette priorité départementale en tête alors qu'elle était devancée par le développement du secteur rural en 2020. Le secteur rural est passé de 34 dossiers en 2020 à 15 en 2021.

Deux autres priorités départementales ont progressé en revanche :

- la valorisation du bénévolat passe de 6 dossiers en 2020 à 17 en 2021,
- et la thématique de l'inter-associatif est passée de 5 dossiers en 2020 à 19 en 2021.